



Des loisirs pour tous les enfants !

 Rue du Bien Faire 41, 1170 Bruxelles

 02 675 73 11 / info@arc-en-ciel.be

 www.arc-en-ciel.be

 NE 0410.661.376



Concours 70^e Opération Arc-en-Ciel - Règlement

L'asbl Arc-en-Ciel dont le siège social est situé Rue du Bien-Faire, 41, 1170 Watermael-Boitsfort, organise un concours de réalisation de planche de BD (dessins ou roman-photo) ou vidéo à destination d'Arc-en-Ciel, sans obligation de participation.

Le concours, ci-après dénommé "Concours 70^e Opération", est organisé du **15 janvier au 24 mars 2024**. Il a pour objectif de (re)sensibiliser les jeunes à l'Opération Arc-en-Ciel pour mettre en avant leur lien avec l'asbl et de faire gagner :

- Pour une classe : une activité d'animation surprise au sein de son établissement (date à confirmer entre avril et juin 2024)
- Pour une section de mouvement de jeunesse (attention pas une unité complète) : une activité de loisirs surprise (25 mai ou 1 juin 2024)

Article 1 :

Le concours est ouvert à toutes les classes d'une école inscrite à la 70^{ème} Opération Arc-en-Ciel et à toutes les sections des unités de mouvements de jeunesse participantes. La participation à ce concours est entièrement gratuite et implique que les auteur-es certifient avoir elles-mêmes et eux-mêmes réalisé leur planche de BD ou vidéo sans le concours d'un tiers non mentionné et sans utilisation d'œuvres ou extraits d'œuvres préexistantes non mentionnées.

Article 2 :

Les réalisations ne doivent comporter que des images et/ou sons autorisés. Pas d'autres contenus sauf si autorisation spéciale écrite. Marques commerciales, logos ou objets et matériels soumis à des droits de propriété intellectuelle interdits. Aucune boisson alcoolisée, cigarette ou tout autre produit prohibé ne devra être visible. Les vidéos/planches de BD laissant entrevoir une situation à risque pour leurs participant-es ou toute autre personne seront refusées.

Article 3 :

Les participant-es s'engagent à respecter le droit à l'image des personnes filmées/photographiées et donc à s'assurer de l'accord de chaque individu et des représentants légaux des mineurs. La classe / la section de mouvement de jeunesse participante sera tenue pour responsable en cas de litige sur les différents droits relatifs à la diffusion des vidéos créés pour le concours.

Article 4 :

Vidéo : les participant-es s'engagent à autoriser gracieusement l'asbl Arc-en-Ciel à utiliser et diffuser leurs productions vidéos pour permettre la promotion du concours ou mettre en évidence les participations sur leurs réseaux sociaux.

Planche de BD : les participant-es s'engagent à autoriser gracieusement l'asbl Arc-en-Ciel à utiliser et diffuser leurs planches de BD lors des divers événements de promotion et de sensibilisation vers le grand public qu'Arc-en-Ciel organisera ou auquel Arc-en-Ciel participera.





Article 5 : Les participant-es s'engagent à respecter les consignes suivantes :

Thème : les 70 ans de l'Opération Arc-en-Ciel

Planche de BD :

- minimum une page A4, maximum une double page
- elle peut être réalisée sous forme de dessins ou de roman photo

Vidéo :

- Durée minimum : 40 sec, durée maximum : 1 minute 30. Les films d'une durée supérieure pourront être soumis à évaluation mais seront pénalisés dans leur notation finale.
- Type de fichier : vidéo en MP4 - Qualité minimum requise : HD/FULL HD/1080P
- Le film doit être dans le bon sens c-à-d à la VERTICALE, de type story ou réels Instagram.



Seules les musiques originales ou musiques libres de droits seront recevables. Elles doivent être obligatoirement mentionnées au générique de fin.

Validation :

Chaque école/unité de mouvement de jeunesse peut inscrire plusieurs classes/sections afin d'impliquer plus de jeunes.

Délai :

Il est nécessaire d'envoyer la réalisation avant la date finale du 24 mars 2024 à l'adresse mail suivante : communication@arc-en-ciel.be

ou par courrier à Arc-en-Ciel asbl, Rue du Bien Faire 41, 1170 Bruxelles.

ATTENTION !

- **Ecoles** : les candidatures ne seront validées que si l'inscription en ligne au concours a été complétée : <https://forms.gle/yMvH4F7jK8a3GJx68>

Ainsi que l'inscription préalable à l'Opération Arc-en-Ciel (récolte de vivres) :

<https://forms.gle/o9owXzLzPHromAYDA>





Des loisirs pour tous les enfants !

📍 Rue du Bien Faire 41, 1170 Bruxelles

☎ 02 675 73 11 / info@arc-en-ciel.be

🌐 www.arc-en-ciel.be

🏠 NE 0410.661.376



- **Mouvements de jeunesse** : les candidatures ne seront validées que si l'inscription en ligne au concours a été complétée : <https://forms.gle/yMvH4F7jK8a3GJx68>

N'oubliez pas également de prendre contact rapidement avec votre responsable régional-e pour prévenir de votre participation et lui demander les outils (affiches, etc.) utiles à la réalisation de votre récolte de vivres. Leurs coordonnées sont ici : <https://www.arc-en-ciel.be/recoltes/#vivres>

Une question ? Contactez-nous à communication@arc-en-ciel.be.

Merci de votre participation et bonne chance à toutes et tous 😊

